



**Conseil Economique
et Social**

Distr.

RESTREINTE

TRANS/WP.29/561

30 avril 1997

FRANCAIS

Original: ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLEMENT 1 A LA SERIE 03 D'AMENDEMENTS
AU REGLEMENT No 44
(Dispositifs de retenue pour enfants)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa cinquième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-onzième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/R.789, sans modification (TRANS/WP.29/534, par. 74 et 136).

Les documents du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires font l'objet d'une distribution limitée. Ils ne sont communiqués qu'aux gouvernements, aux institutions spécialisées et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui participent aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires; ils ne doivent être communiqués ni à des journaux ni à des périodiques.

Ajouter un nouveau paragraphe 7.1.4.1.8, libellé comme suit :

"7.1.4.1.8 Lors d'un essai dynamique, la ceinture de sécurité normalisée utilisée pour installer le dispositif de retenue pour enfants ne doit pas sortir d'un quelconque guide ou dispositif de verrouillage employé pour l'essai."

Dans le paragraphe 7.2.1.7, remplacer "5 000 cycles d'ouverture et de fermeture" par "5 000 ± 5 cycles d'ouverture et de fermeture".

Dans le paragraphe 7.2.2.7, remplacer "5 000 cycles" par "5 000 ± 5 cycles".

Paragraphe 8, modifier comme suit (et ajouter une nouvelle note de bas de page) :

"8. DESCRIPTION DES ESSAIS */

*/ Sauf indication contraire, les tolérances de dimensions ne s'appliquent pas aux valeurs limites.

Dimensions (en mm)	< 6	> 6 ≤ 30	> 30 ≤ 120	> 120 ≤ 315	>315 ≤ 1 000	> 1 000
Tolérance (en mm)	± 0,5	± 1	± 1,5	± 2	± 3	± 4

Sauf indication contraire, la tolérance angulaire est de ± 1°."

Dans le paragraphe 8.1.1.1, remplacer "50 heures" par "50 ± 0,5 heures".

Paragraphe 8.1.1.2, modifier comme suit :

"... puis ils devront sécher à une température ambiante comprise entre 18 et 25 °C, pendant 24 ± 1 heures, avant d'être examinés conformément au paragraphe 7.1.1.2 ci-dessus."

Paragraphe 8.1.3.6.3.2, remplacer la valeur de tension "250 ± 50 N" par "250 ± 25 N".

Paragraphe 8.2.1.1.2, remplacer la valeur de tension "200 N" par "200 ± 2 N".

Paragraphe 8.2.1.3.2, modifier comme suit :

"... à une vitesse de 100 ± 20 mm/min jusqu'à atteindre les valeurs prescrites."

Paragraphe 8.2.2.1.1, modifier comme suit :

"... à une vitesse de 100 ± 20 mm/min, et on mesure la force maximale arrondie à l'unité la plus proche (en N) après les 25 ± 5 premiers millimètres de coulissement de la sangle."

Paragraphe 8.2.3.3, modifier comme suit :

"... dont une extrémité supporte une charge de $50 \pm 0,5$ N (guidée de manière à..."

Paragraphe 8.2.3.5, modifier comme suit :

"8.2.3.5 On exécutera 20 ± 2 cycles préalables, avant l'essai, puis $1\ 000 \pm 5$ cycles à une fréquence de 30 ± 10 cycles par minute, et à une amplitude totale de..."

Paragraphe 8.2.5.1.2, modifier comme suit :

"... la vitesse de déplacement sera de 100 ± 20 mm/min. La longueur libre..."

Paragraphe 8.2.5.2.1.1, modifier comme suit :

"8.2.5.2.1.1 La sangle sera maintenue pendant 24 ± 1 heures dans une atmosphère ayant une température de $23^\circ \pm 5$ °C et une humidité relative de 50 ± 10 %. Si l'essai n'est pas..."

Paragraphe 8.2.5.2.2.2, modifier comme suit :

"8.2.5.2.2.2 Après exposition, la sangle devra être maintenue pendant 24 heures au moins dans une atmosphère ayant une température de $23^\circ \pm 5$ °C et une humidité relative de 50 ± 10 %. La charge de rupture..."

Paragraphe 8.2.5.2.3.1, modifier comme suit :

"8.2.5.2.3.1 La sangle devra être maintenue pendant 24 heures au moins dans une atmosphère ayant une température de $23^\circ \pm 5$ °C et une humidité relative de 50 ± 10 %."

Paragraphe 8.2.5.2.3.2, modifier comme suit :

"8.2.5.2.3.2 Elle devra ensuite être maintenue pendant 90 ± 5 minutes sur une surface plane dans une chambre froide, dans laquelle la température de l'air est de -30 ± 5 °C. Elle sera ensuite pliée et le pli sera lesté avec un poids de $2 \pm 0,2$ kg préalablement refroidi à -30 ± 5 °C. Après avoir laissé la sangle sous charge pendant 30 ± 5 minutes..."

Paragraphe 8.2.5.2.4.1, modifier comme suit :

"8.2.5.2.4.1 La sangle devra être maintenue pendant 180 ± 10 minutes dans une armoire chauffante..."

Paragraphe 8.2.5.2.5.1, modifier comme suit :

"8.2.5.2.5.1 La sangle sera maintenue complètement immergée pendant 180 ± 10 minutes dans de l'eau distillée..."

Paragraphe 8.2.5.2.6.1, modifier comme suit :

"... devront être maintenus pendant 24 heures au moins jusqu'à l'essai dans une atmosphère ayant une température de $23^{\circ} \pm 5$ °C et une humidité relative de 50 ± 10 %. La température ambiante..."

Paragraphe 8.2.5.2.6.2, modifier le tableau comme suit :

"

	Charge (N)	Cycles par minute	Nombre total de cycles
Essai du type 1	$10 \pm 0,1$	30 ± 10	$1\ 000 \pm 5$
Essai du type 2	$5 \pm 0,05$	30 ± 10	$5\ 000 \pm 5$

"

Paragraphe 8.2.6.1, modifier comme suit :

"... et une force égale au double (± 5 %) de la masse du mannequin du groupe I le plus lourd doit être appliquée pendant au moins une seconde. La position inférieure..."

Paragraphe 8.2.6.2, modifier comme suit :

"... une masse de $5,25 \pm 0,05$ kg est attachée à son extrémité libre. La longueur libre de sangle doit être de 650 ± 40 mm entre cette masse et le point où la sangle sort de l'armature. La pince d'arrêt est serrée fortement et un repère est apposé sur la sangle à l'endroit où elle entre dans la pince. La masse est soulevée et lâchée d'une hauteur de 25 ± 1 mm. L'opération est répétée 100 ± 2 fois au rythme de 60 ± 2 cycles pour simuler les secousses..."

Paragraphe 8.2.7, modifier comme suit :

"...

La sangle est soumise à des cycles de traction à travers le tendeur sur une course totale d'au moins 150 mm. L'amplitude du déplacement doit être telle qu'au moins 100 mm de sangle du côté du repère situé vers l'extrémité libre de la sangle plus 50 mm de sangle environ du côté du repère situé vers le harnais intégré passent dans le tendeur. Si la longueur..."

Paragraphe 8.3.2, remplacer "150 mm" par " 150 ± 5 mm" (à deux reprises) et "500 mm" par " 500 ± 5 mm".

Annexe 5

Figure 1, remplacer "F = 10 N" par "F = 10 ± 0,1 N" (à deux reprises).

Figure 2, remplacer "F = 5 N" par "F = 5 ± 0,05 N" (à deux reprises).

Figure 3, remplacer "F = 50 N" par "F = 50 ± 0,5 N".

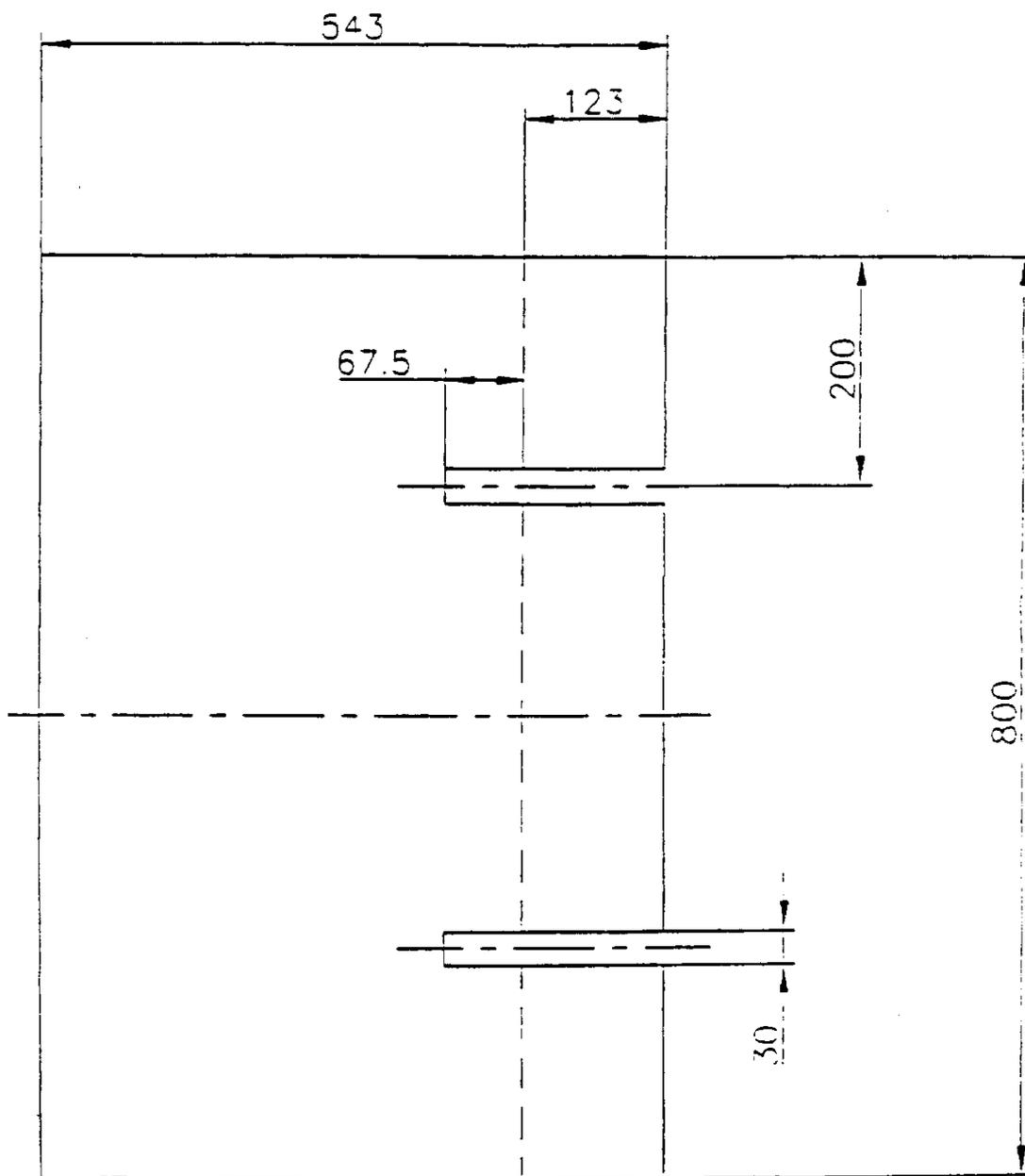
Annexe 6,

Paragraphe 3.2.2, remplacer "5 000 N" par "5 000 ± 50 N".

Annexe 6 - Appendice 1,

Figure 2, remplacer par ce qui suit :

"Cotes de la plaque d'aluminium avant pliage



Cotes en mm

Epaisseur de la plaque : $2 \pm 0,1$ mm
La plaque est pliée à $15^\circ \pm 1^\circ$
Pliage suivant le pointillé

Figure 2 : Dimensions de la plaque-embase en aluminium"

Figure 4, remplacer par ce qui suit :

"

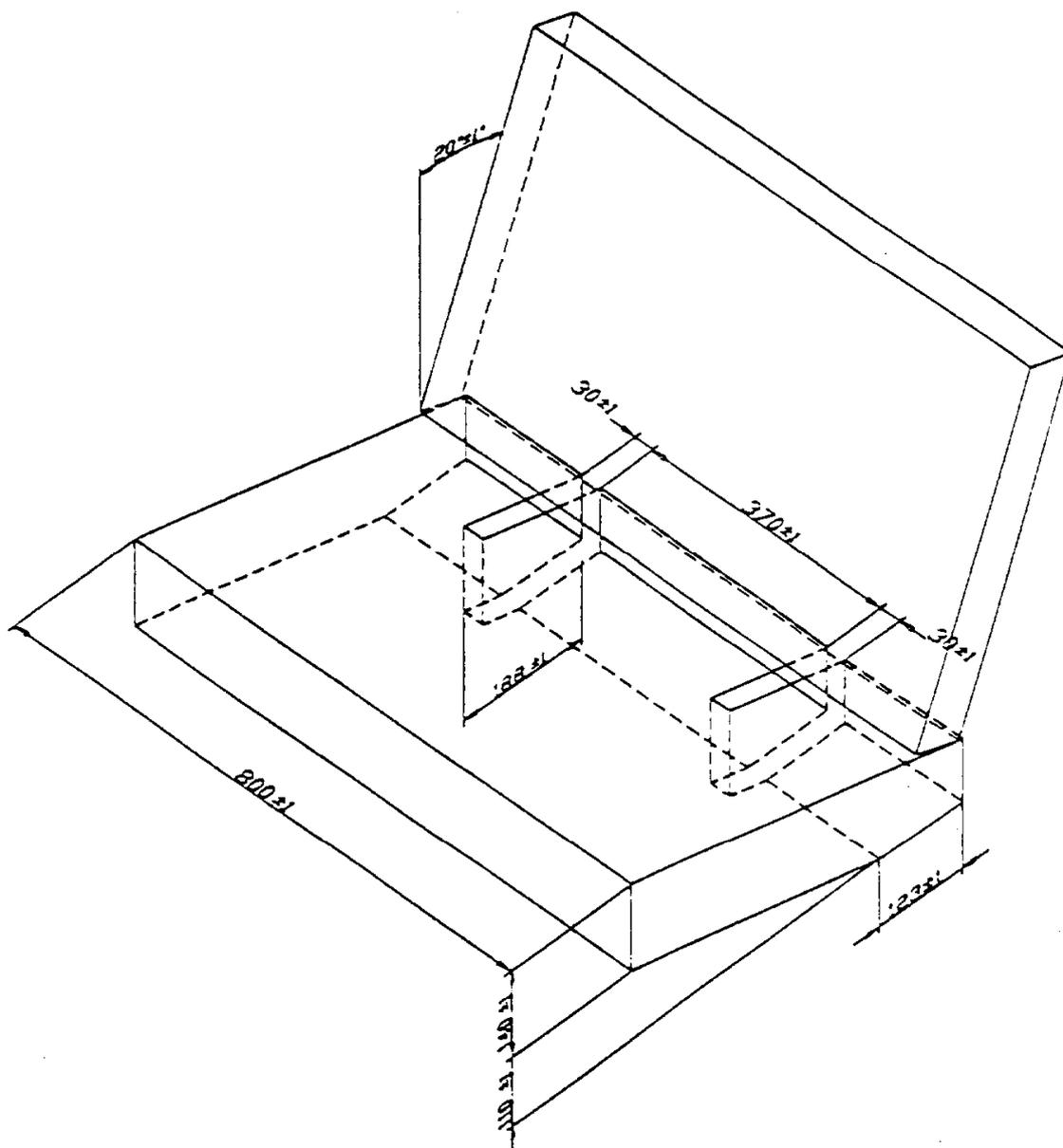
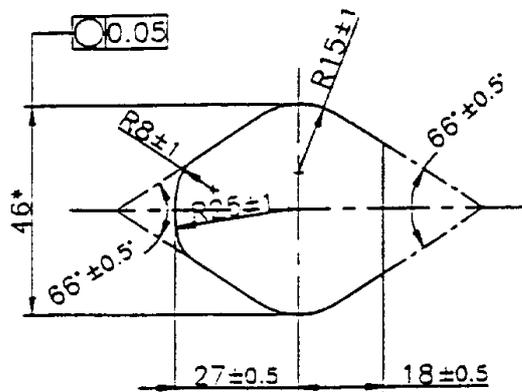


Figure 4 : Vue du siège en trois dimensions"

Annexe 6 - Appendice 2, figures 2 et 3, remplacer par ce qui suit :

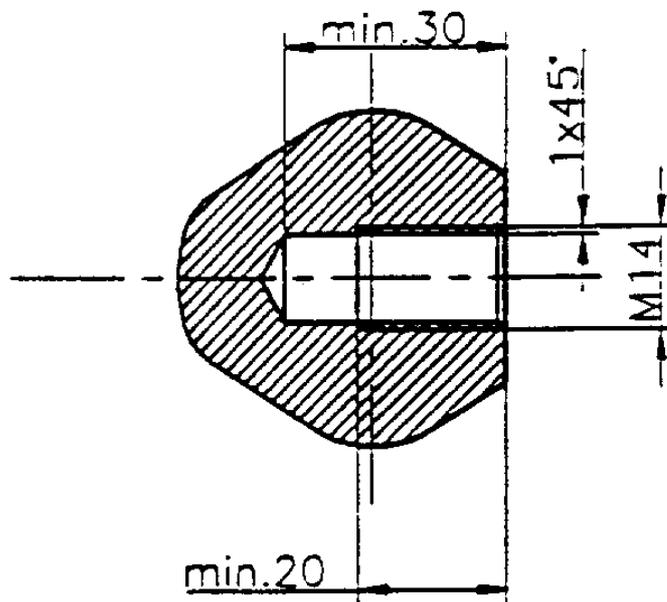
"



Cotes en mm

*Cette cote varie entre 43 et 49 mm

Figure 2 : Bouton d'arrêt en olive

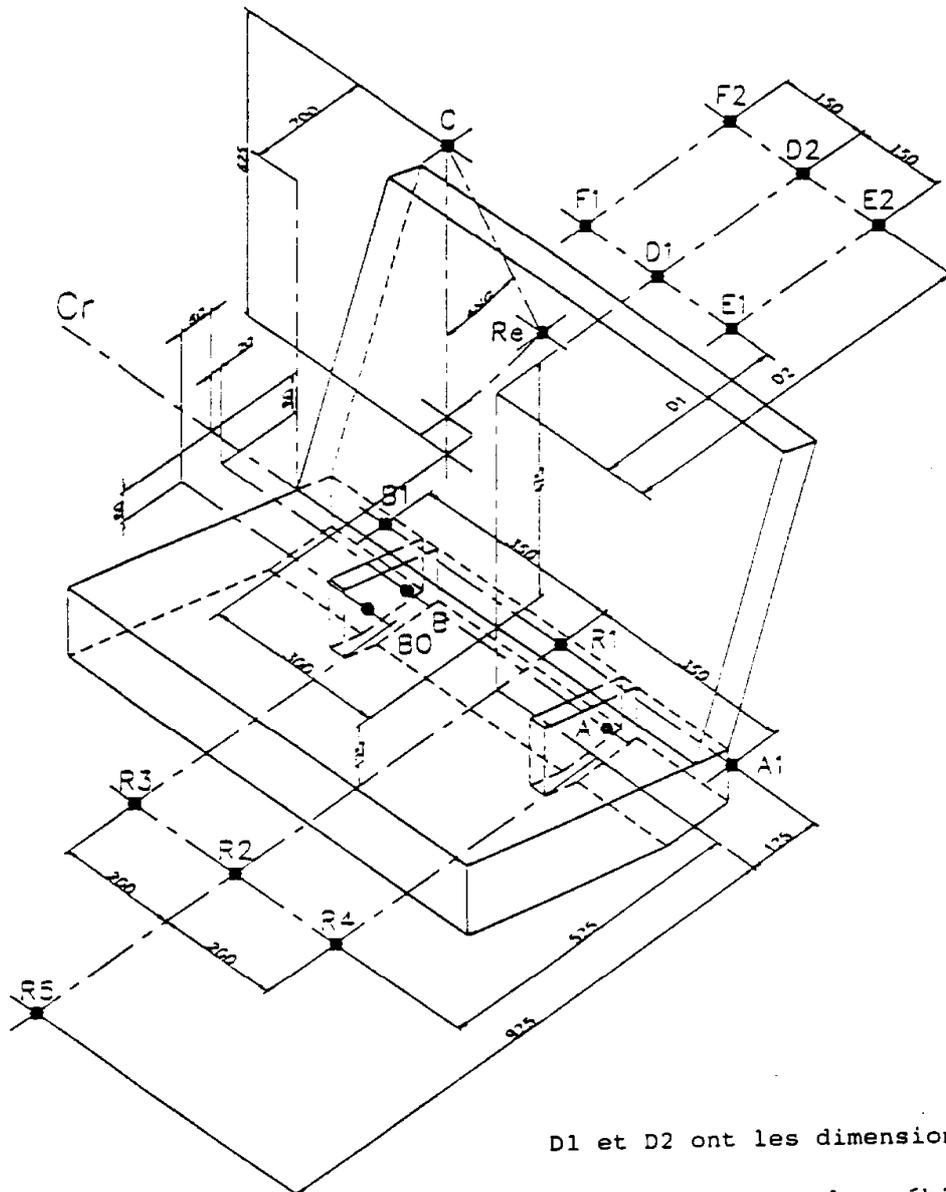


Cotes en mm

Figure 3 : Bouton d'arrêt en olive"

Annexe 6 - Appendice 3 (anciennement appendice 4), remplacer la figure existante par la figure ci-dessous, qui devient la figure 1 :

"



D1 et D2 ont les dimensions suivantes :

D1 = 325 mm pour les véhicules munis d'une plage arrière (F1 D1 E1)
D2 = 1 025 mm pour les véhicules munis de sièges arrière à dossier rabattable (type break) (F2 D2 E2)"

Prévoir une tolérance de ± 2 mm pour les dimensions de Cr

C - Re = 550 mm
ANG = 30° maximum

Annexe 13

Paragraphe 2, remplacer "33 mm" par "33 ± 0,5 mm".

Paragraphe 6, remplacer "1 300 mm" par "1 300 ± 5 mm".

Annexe 15, ajouter les notes explicatives supplémentaires suivantes :

"Paragraphe 2.10.1

Un tendeur rapide peut aussi se présenter sous la forme d'un dispositif constitué d'un axe et d'un ressort, semblable à un enrouleur à déclenchement manuel. Le tendeur doit être éprouvé conformément aux prescriptions des paragraphes 7.2.2.5 et 7.2.3.1.3.

Paragraphe 6.1.2

Dans le cas des systèmes de retenue pour enfants faisant face vers l'arrière, on s'assure du bon positionnement du haut du système de retenue par rapport à la tête du mannequin en utilisant le plus grand mannequin pour lequel le dispositif est prévu, dans la configuration la plus inclinée et en veillant à ce que la ligne des yeux passe sous le sommet du siège.

Paragraphe 7.1.2.1 et annexes 17 et 18

Soit le matériau de rembourrage, soit la structure tout entière du dispositif de retenue pour enfants, peut être éprouvé pour s'assurer qu'il ou elle satisfait aux dispositions des annexes 17 et 18 lorsque cette structure n'est pas homogène, et si elle risque de présenter une efficacité variable, l'organisme chargé des essais détermine les exigences minimales. Le matériau de rembourrage peut constituer tout ou partie de l'enveloppe du dispositif de retenue pour enfants.

Paragraphe 7.1.3

L'essai de retournement est effectué en utilisant la même procédure d'installation et les mêmes paramètres que pour l'essai dynamique.

Paragraphe 7.1.3.1

Il est interdit de caler le montage pendant l'essai de retournement.

Paragraphe 7.1.4.2.2

Le libellé de ce paragraphe a trait à des accélérations qui se traduisent par des efforts de traction sur la colonne vertébrale du mannequin.

Paragraphe 7.2.4.4

Les éléments démontables qu'une personne inexpérimentée remonterait probablement mal, rendant le dispositif dangereux, ne sont pas autorisés."

Annexe 17

Paragraphe 3.3, remplacer "100 mm" par "100 + 5 mm".

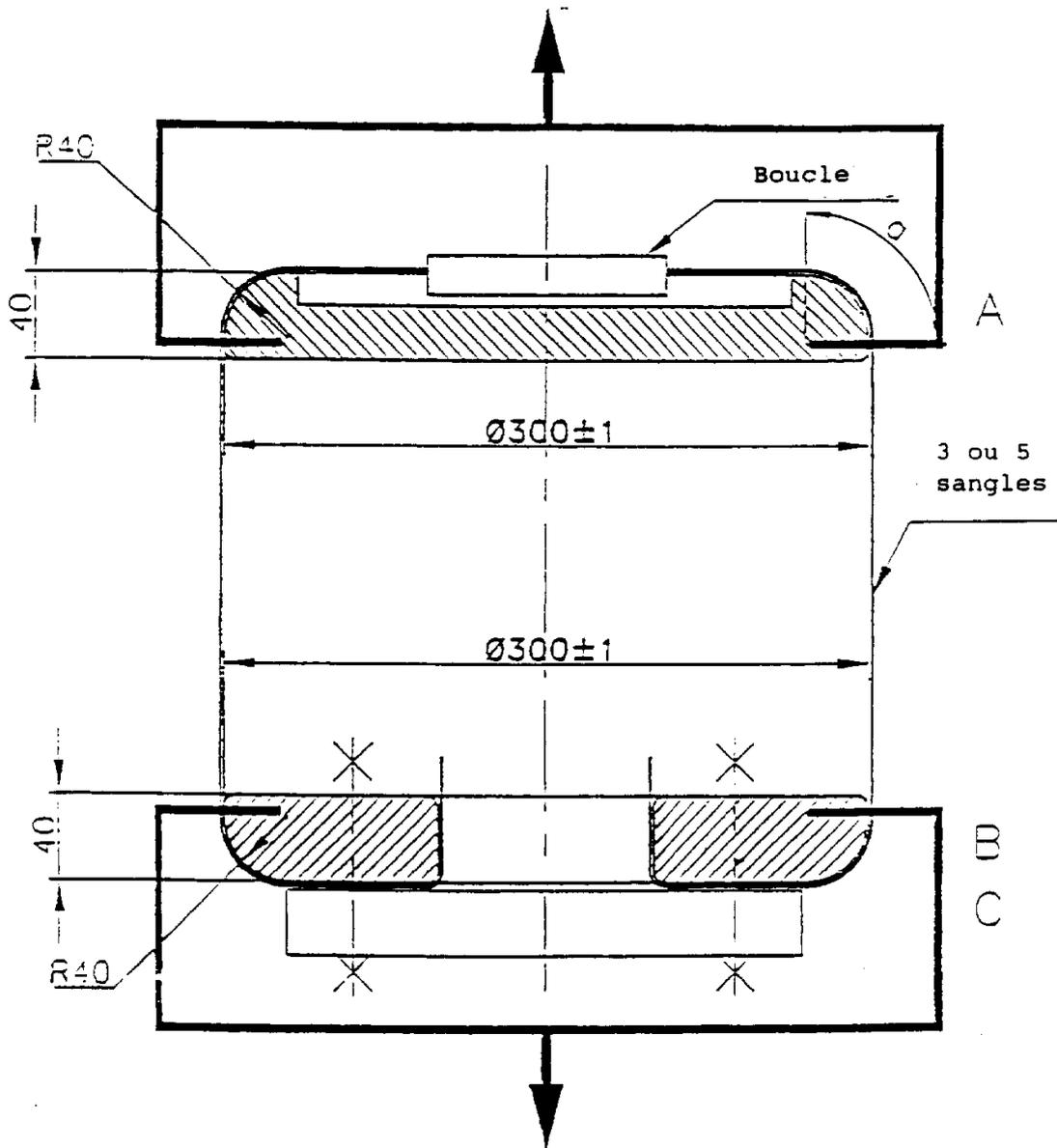
- 0

Annexe 20, remplacer par ce qui suit :

"Annexe 20

Dispositif type pour l'essai de résistance à la traction de la boucle

Force de traction



Force de traction

Cotes en mm 6
a = surface en A : 3 "
